

Négociations Annuelles Obligatoires 2017

L'ambiance risque d'être particulièrement électrique lors des négociations salariales qui s'ouvrent le 07 mars et se terminent le 10 mars.

Un élément imprévu est venu perturber le fonctionnement bien rodé qui berçait, depuis 2008, ce rendez-vous obligatoire.

La rémunération des membres du Comex d'Air France aurait progressé de 67% suivant un syndicat, de 41 % suivant un autre, pour en arriver à 17,6% selon la Direction Générale.

Le Comex, instance de commandement de notre entreprise réunit ses 14 plus hauts responsables sous l'égide du PDG, J.M. JANAILLAC et du DG, Franck TERNER. Ces 14 responsables sont également ceux qui touchent le plus d'indemnités.

Le scandale n'est pas cette augmentation substantielle accordée par l'entreprise, car elle est le reflet de la bonne performance de notre Groupe qui annonce un résultat d'exploitation supérieur à 1Md€. Le scandale serait que cette performance ne soit pas partagée avec toutes les catégories de personnel de l'Entreprise.

Il est évident que les négociations salariales qui s'annoncent vont devoir aller dans le sens de la considération que doivent les dirigeants à leurs collaborateurs. Si ces résultats sont exceptionnels pour les uns, ils vont devoir l'être pour les autres.

La CFE-CGC a toujours revendiqué des efforts à fournir par tous pour sauver notre entreprise. Quand le ciel est plus clément, l'entreprise doit nous renvoyer le signe de cette confiance tant espérée.

Personne ne pourrait comprendre que nous ne puissions pas profiter de cette embellie après 5 années de disette salariale. Aujourd'hui, la confiance est en jeu.

La CFE-CGC ira à cette négociation, sereine mais exigeante, pour défendre le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous, mis à mal depuis 2009.

L'inflation française (ICP) 2016 s'élève à 1,3%. L'indice d'inflation européen (ICPH) s'élève à 1,76%. Nous prendrons la moyenne de 1,55% pour l'enveloppe d'Augmentation Générale (AG).

L'Augmentation Individuelle (AI), invariable depuis une décennie de 1,4%, triturée par le réseau RH, pour ne plus ressembler à rien aujourd'hui, doit être revalorisée pour permettre des avancements et promotions ambitieux.

Un indice de 1,8% de la masse salariale permettra d'avoir une réelle politique promotionnelle qui ressemble, enfin, à autre chose que de la ségrégation.

En conclusion, des AG à 1,55% + AI à 1,8% = une enveloppe globale de 3,5% et nous ne nous sommes pas trompés sur le calcul.

La CFE-CGC demandera donc, lors de ces prochaines négociations, une augmentation globale de **3,5% pour tous les personnels de notre entreprise**, afin d'assurer un retour aux efforts successifs qui nous ont été demandés.

Nous exigerons également l'ouverture urgente de négociations sur la rémunération des cadres de l'entreprise, payés en moyenne 25% moins cher que partout ailleurs.

Certains, appellent déjà à la grève avant le début de ces négociations. **Nous nous mobiliserons, nous aussi, si nous n'obtenons pas gain de cause.**

Occupons-nous de défendre nos intérêts. Nous aurons ensuite toute latitude à critiquer, voire manifester notre courroux, si nous n'étions pas entendus.

Malgré tout, le Comex d'Air France va devoir engager une introspection pour analyser la distance qui sépare ses membres du commun des personnels.

Notre entreprise a besoin de sérénité. Ces épisodes désastreux ne nous mènent pas vers cette confiance que chacun revendique mais toujours dans le même sens.

Nous sommes tous dans la même galère. Il ne s'agit plus d'avoir toujours les mêmes qui rament...

Pour la CFE-CGC* d'Air France,
Ronald NOIROT



<http://cfecgcaf.org>